

Image not found or type unknown



permis de construire

Par **moulin51**, le **27/03/2021** à **15:27**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un terrain mitoyen. Celui-ci a eu un permis de construire refusé car la construction devait se faire à 3 mètres de notre habitation car un débord de toit ancien ne permet pas la construction contre notre habitation. Le propriétaire du terrain a utilisé une ruse en divisant son terrain et en laissant une bande d'un mètre le long de notre maison et ainsi donner l'autorisation de construire à un mètre. Un permis avait été accordé mais laissé sans suite.

Un transfert de permis vient d'être affiché sur le terrain en indiquant la totalité du terrain. Ma question est celle-ci, le nouveau propriétaire qui semble acheter la totalité du terrain a-t-il le droit de se donner à lui-même l'autorisation de construire à un mètre de notre maison sachant que si il a acheté l'ensemble des lots du terrain et qu'il est donc propriétaire d'une unité foncière ? Doit-il respecter le PLU et construire à 3 mètres de notre habitation ?

Merci beaucoup pour votre aide.

NB